



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux
affaires départementales**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Chaumont, le 20 décembre 2024

Affaire suivie par : Francis RAUCH
Tél. : 03 25 30 22 05
francis.rauch@haute-marne.gouv.fr

La Préfète de la Haute-Marne

à

Destinataires in fine

Objet : enquête publique sur la demande de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Chaumont-Semoutiers sur le territoire de la commune de Semoutiers-Montsaon

Réf :

– Articles R. 112-1 et suivants du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

PI :

- dossier de demande de création de plan de servitudes aéronautiques (dématérialisé) ;
- arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique ;
- synthèse de conférence des services (dématérialisé) ;
- avis d'enquête publique et certificat d'affichage.

J'ai l'honneur de vous informer que la Direction centrale du service d'infrastructure de la défense a déposé une demande de création d'un plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Chaumont-Semoutiers.

1/ Enquête publique

Conformément au Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, cette demande fait l'objet d'une enquête publique **du mardi 14 janvier 2025 au vendredi 14 février 2025 inclus**. Celle-ci se déroulera dans les conditions fixées dans l'arrêté ci-joint, que je vous demande de respecter strictement.

Afin d'informer le public de cette enquête, vous voudrez bien afficher l'avis d'enquête au moins 8 jours avant le début de celle-ci, **soit avant le lundi 6 janvier 2025**, et le maintenir affiché pendant toute la durée de l'enquête.

Vous établirez le certificat qui constatera l'accomplissement de ces mesures de publicité à l'aide de l'imprimé joint et me le retournerez rapidement (si possible par voie électronique à l'adresse pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr).

Par ailleurs, le commissaire enquêteur effectuera des permanences en mairie de Semoutiers-Monsaon

- le mardi 14 janvier 2025 de 14h30 à 17h,

- le jeudi 13 février 2025 de 09h 30 à 12h,

En mairie de Euffigneix

- le mardi 21 janvier 2025 de 09h30 à 12h,

En mairie de Richebourg

- le jeudi 30 janvier 2025 de 17h00 à 18h30,

En mairie de Villiers-le-Sec

- le mardi 4 février 2025 de 16h00 à 17h30,

2/ Consultation du conseil municipal

En application de l'arrêté préfectoral n°52-2024-12-00130 du 19 décembre 2024, je vous demande de bien vouloir soumettre ce dossier à l'avis à votre conseil municipal au plus tard 15 jours après la fin de l'enquête publique, soit avant le samedi 1er mars 2025.

Vous transmettez immédiatement un exemplaire de cette délibération en préfecture (si possible par voie électronique à l'adresse pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr), en sus de ceux transmis au titre du contrôle de légalité.

Je vous rappelle que les conseillers municipaux ayant un intérêt personnel (direct ou indirect) vis-à-vis de l'installation projetée ne devront prendre part ni au débat ni à la délibération relatifs à ce projet (article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales). En outre, ces conseillers s'exposeraient aux sanctions pénales réprimant la prise illégale d'intérêts (article 432-12 du Code pénal).

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales – applicable à toutes les communes lorsque le conseil doit se prononcer sur une installation classée – vous devrez faire parvenir une note explicative de synthèse aux membres du conseil en même temps que la convocation. Le délai de convocation est fixé dans ce cas à cinq jours francs.

À défaut de respecter les dispositions précitées, l'avis de votre conseil ne pourrait valablement être retenu dans le cadre de l'instruction de la demande présentée par nom du pétitionnaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Préfète et par délégation,
le Chef du bureau de l'environnement,



Francis RAUCH

Liste des destinataires :

- Mairie d'Annéville-la-Prairie
- Mairie d'Arc-en-Barrois
- Mairie d'Autreville-sur-la-Renne
- Maire de Blessonville
- Maire de Bologne
- Maire de Bricon
- Maire de Buxières-lès-Villiers
- Maire de Chateauvillain
- Maire de Chaumont
- Maire de Cour-l'Evêque
- Mairie d'Euffigneix
- Maire de Jonchery
- Maire de Meures
- Maire de Neuilly-sur-Suize
- Mairie d'Orges
- Mairie d'Ormoy-lès-Sexfontaines
- Mairie d'Oudincourt,
- Maire de Richebourg
- Maire de Semoutiers-Montsaon
- Maire de Sexfontaines
- Maire de Villiers-le-sec